



Congés payés avant congé parental

Par **mummum**, le **29/01/2013** à **13:44**

Bonjour, mon employeur refuse que je prenne mes congés payés entre le congé maternité et le congé parental.

En a-t-il le droit ?

Comment être sûre de pouvoir les prendre à mon retour ou de me les faire payer en cas de démission ?

Dois-je le spécifier dans la lettre de congé parental ?

Merci d'avance

Par **DSO**, le **29/01/2013** à **15:48**

Bonjour,

Il faut envoyer une demande officielle de congés payés par courrier RAR à votre employeur, en lui demandant de répondre sous 8 jours.

Ainsi, vous pourrez démontrer que la non-prise de CP est de la responsabilité de l'employeur, et dans ce cas, vous pourrez les prendre à votre retour ou vous vous les faire indemniser en cas de rupture de votre contrat.

Cordialement,
DSO